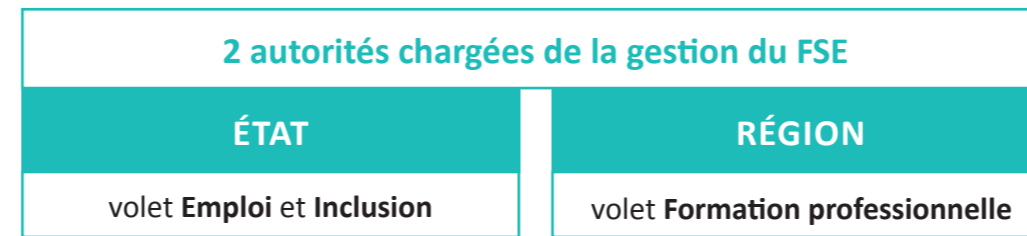


# Le Fonds Social Européen (FSE) : objectifs et intervenants

➔ soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale, la lutte contre le décrochage scolaire



**Axe 1 :**

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail
- Moderniser/Améliorer l'accompagnement
- Inciter la création d'entreprises/reprise d'activités
- Lutter contre le décrochage scolaire

**Public :**  
Demandeurs d'emploi et inactifs (jeunes, seniors, moins qualifiés, femmes, habitants QPV, etc.)

**Axe 2 :**

- Adaptation aux mutations économiques (changement des travailleurs, entreprises, entrepreneurs, vieillissement des actifs)
- Gestion de la formation et des compétences
- Égalité professionnelle
- Amélioration des conditions de travail des seniors
- Actions de revitalisation des territoires

**Public :**

- Employeurs
- Personnel encadrant
- Représentants du personnel
- Partenaires sociaux
- Salariés les moins qualifiés
- Seniors
- Femmes
- Travailleurs handicapés

**Axe 3 :**

- Parcours individualisés et renforcés d'accompagnement vers l'emploi
- Égalité des chances
- Mobilisation des employeurs dans les parcours d'insertion
- Coordination et animation de l'offre d'insertion
- Innovation sociale en matière d'insertion- Économie sociale de solidaire

**Public :**  
Personnes en situation ou menacées de pauvreté, cumulant des freins sociaux et professionnels dans l'accès à l'emploi

Gestion de cet axe déléguée à des organismes intermédiaires (OI) :

**2 organismes intermédiaires sur le territoire axonais gèrent une enveloppe FSE**

**Le Conseil départemental de l'Aisne**

**L'Association départementale des PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) de l'Aisne**